



PREFET DE LA COTE D'OR

Direction départementale des territoires
Service de l'Eau et des Risques

**PERIODES D'OUVERTURE DE LA PECHE
EN COTE D'OR POUR L'ANNEE 2014**

ESPECES	EAUX DE 1ère CATEGORIE	EAUX DE 2ème CATEGORIE	TAILLE ET NOMBRE DE CAPTURES
Toutes les espèces non mentionnées ci-dessous	du 8 mars au 21 septembre 2014	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
Truite fario et saumon de fontaine	du 8 mars au 21 septembre 2014	du 8 mars au 21 septembre 2014	1ère et 2ème catégorie Nombre maximum de captures 6 salmonidés par jour et par pêcheur, dont 3 truites fario maximum
Truite arc-en-ciel	du 8 mars au 21 septembre 2014	du 8 mars au 31 décembre 2014	1ère et 2ème catégorie Nombre maximum de captures 6 salmonidés par jour et par pêcheur, dont 3 truites fario maximum
Brochet	du 8 mars au 21 septembre 2014	du 1 ^{er} janvier au 26 janvier 2014 et du 7 juin au 31 décembre 2014	60 cm en 2ème catégorie 4 captures/jour et par pêcheur maximum
Sandre	du 8 mars au 21 septembre 2014	du 1 ^{er} janvier au 26 janvier 2014 et du 7 juin au 31 décembre 2014	Taille minimale 40 cm en 2ème catégorie
Ombre commun	du 17 mai au 21 septembre 2014	du 17 mai au 31 décembre 2014	1ère et 2ème catégorie Nombre maximum de captures 6 salmonidés par jour et par pêcheur, dont 3 truites fario maximum
Black-bass	du 8 mars au 21 septembre 2014	du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2014 et du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2014	Taille minimale 30 cm en 2ème catégorie
Ecrevisse des torrents, à pattes rouges, à pattes blanches et à pattes grêles	Pas de période d'ouverture - protection		
Anguille argentée, Anguille au stade civelle, Anguille jaune	Pas de période d'ouverture - protection		
Grenouilles vertes et rousses	En 1ère catégorie, du 14 juin au 21 septembre 2014	En 2ème catégorie du 14 juin au 31 décembre 2014	
Autres espèces de grenouilles	Pas de période d'ouverture - protection		